
CABINET

Unité – Progrès – Justice

980
Décision n°2013 - _____ /MS/CAB
portant nomination des membres du comité technique d'examen des
demandes d'autorisation d'essais cliniques

LE MINISTRE DE LA SANTE



- 07/08/2013
- VU la Constitution ;
 - VU le décret n°2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;
 - VU le décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
 - VU le décret n°2013-104/PRES/PM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU la loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la santé publique ;
 - VU le décret n°2011-156/PRES/PM/MS du 24 mars 2011 portant organisation du Ministère de la santé ;
 - VU le décret n°2010-243/PRES/PM/MS du 20 mai 2010 portant réglementation des essais cliniques ;
 - VU l'arrêté n°2010-292/MS/CAB du 1er octobre 2010 portant conditions d'octroi des autorisations d'essais cliniques ;
 - VU l'arrêté n°2010-293/MS/CAB du 07 octobre 2010 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité technique d'examen des demandes d'autorisation d'essais cliniques ;

DECIDE

ARTICLE 1 : En application de l'article 5 de l'arrêté n°2010-293/MS/CAB du 07 octobre 2010 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité technique d'examen des demandes d'autorisation d'essais cliniques, les personnes ci-après désignées sont nommées membres de comité technique d'examen des demandes d'autorisation d'essais cliniques.

ARTICLE 2 :

- Président : Le Directeur général de la pharmacie, du médicament et des laboratoires
- Rapporteur : Le Directeur de la réglementation pharmaceutique
- Membres :
 - o Pr Ag. Touridomon Issa SOME, pharmacien spécialiste en analyses pharmaceutiques ;
 - o Pr Innocent Pierre GUISSOU, pharmacien spécialiste en pharmacologie ;
 - o Dr Moustapha OUEDRAOGO, pharmacien spécialiste en toxicologie ;
 - o Dr Bavouma Charles SOMBIE, pharmacien spécialiste en technologie pharmaceutique ;
 - o Pr Ag. Elie KABRE, pharmacien spécialiste en biologie médicale ; ✓
 - o Dr Smaïla OUEDRAOGO, médecin épidémiologiste ; ✓
 - o Dr Sodiomon Bienvenu SIRIMA, chercheur expérimenté en essais cliniques ;
 - o Dr Aïssata KABORE, médecin pédiatre ; ✓
 - o Dr Charlemagne OUEDRAOGO, médecin gynéco-obstétricien.

ARTICLE 3 : La durée du mandat de membre du comité, qui prend effet dès la date de signature de la présente décision, est de trois ans renouvelable.

ARTICLE 4 : Les attributions et le fonctionnement sont régis par les dispositions de l'arrêté n°2010-293/MS/CAB du 07 octobre 2010 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité technique d'examen des demandes d'autorisation d'essais cliniques.

ARTICLE 5 : Cette décision abroge la décision n°2011-208/MS/CAB du 01 août 2011. ✓

ARTICLE 6 : Le Secrétaire général du Ministère de la santé, l'Inspecteur général des services de santé et le Directeur général de la pharmacie, du médicament et des laboratoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera. ✓

Ouagadougou, le 16 AOU 2013

AMPLIATIONS :

- 1 Original
- 1 Présidence du Faso
- 1 Premier Ministère
- Tout Ministère
- 1 SG/G-CM
- 1 ITSS
- 1 SG Mini Santé
- Toutes Directions Centrales MS
- Toutes DRS
- Tous services rattachés
- Tous services extérieurs
- Tout Ordre professionnel de santé
- 1 J.O.
- 1 Archives/Chrono.



Léné SEBGO